

M. de Larosière: (1305)

Ici, M. le Président, j'ai une question page 6 qui revient un peu. On dit au début de la page: "A monetary union describes a single currency area, i.e. an area in which one money serves as a means of payment, unit of account and store of value...". Je me demande s'il ne serait pas également vrai de dire qu'une union monétaire peut comporter différentes monnaies nationales dont les parités seraient préalablement soudées les unes aux autres, autrement dit je trouve que l'on met beaucoup l'accent dans ce concept sur le stade ultime de l'union monétaire, on met beaucoup l'accent sur l'unité monétaire unique, alors que je pense qu'avec différentes monnaies qui seraient soudées les unes aux autres on a en fait tous les éléments ou presque tous les éléments, pas tous, mais presque tous les éléments de substance qui sont dans le concept final. Alors, moi j'ai un petit peu de difficulté avec ce "one money" mais voilà ce que je voulais dire.

M. le Président: (1319)

Non mais je crois que ça c'est un point qui est important pour la présentation et la pédagogie du rapport plus que pour la forme, puisque dans le squelette, la quatrième partie c'est le passage à une monnaie unique. Mais on peut très bien présenter l'affaire d'une manière comme vous l'avez dit, c'est-à-dire que si les monnaies ont des parités irrévocablement fixes entre elles et que le coût de transaction est faible entre ces monnaies, on peut dire que c'est une union monétaire. Donc que peut-être cette phrase peut ... Non peut-être que pour le lecteur cette phrase est trop agressive ou trop réductrice.

M. Lamfalussy: (1325)

Je voudrais appuyer un peu dans le même sens. Ce que est bien fait et très intéressant dans cette partie, c'est qu'on montre clairement que l'union monétaire n'est pas une étape absolument claire et tout à fait sans progrès possible. Alors, et cela est dit trois ou quatre fois d'ailleurs d'une façon répétitive mais bien dit. Bon, il faudrait que dans le 1er paragraphe on énonce cette idée, qu'on dise clairement, le stade final d'une union monétaire bien sûr c'est une monnaie; mais il faut bien dire qu'il y a une porte d'entrée et que la porte d'entrée c'est le ????. Et entre le ???? et la monnaie finale il y a une certaine progression et une partie de cette section décrit d'ailleurs la nécessité de cette progression. C'est purement rédactionnel.

M. le Président:

Oui mais ce n'est pas que rédactionnel parce que ça permet d'approfondir la notion de monnaie unique à part et ça c'est très important pour nos gouvernements.

M. Lamfalussy:

Et le lecteur est averti.

M. de Larosière: (1394)

Je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec M. Boyer. Je crois qu'il faut remonter les trois points de Werner en haut et il faut dire que la politique commune suit cela, parce que vous ne pouvez pas faire ces trois choses-là sans une politique commune. Et je crois que le wording à la fin de la page 6: "The essential macro-economic measures laying the foundations of a single currency ...", ce wording n'est pas très bon parce que c'est beaucoup plus que "laying the foundations", c'est déjà l'union monétaire.

M. le Président:

Ce sont les caractéristiques. Je crois que si vous êtes d'accord, nous pourrions commencer par ces trois points et ensuite rendre cette rédaction plus flexible en ce qui concerne l'éventuelle monnaie unique. Et d'ailleurs tout le reste, il y aura d'autres éléments à corriger, par exemple dans la page &: "Secondly, it requires the introduction of the policy which will eventually replace national currencies". On pourra mettre cela d'une manière plus conditionnelle pour tenir compte du sentiment exprimé dans le Comité.

M. Lamfalussy: (1405)

Une monnaie unique n'est vraiment indispensable que dans la mesure où la fixation définitive des taux de change n'est pas crédible. Alors, on peut arguer en effet que politiquement cela ne va pas être tout à fait crédible aussi longtemps qu'il n'y a pas de monnaie unique. Donc, il faut arriver à la monnaie unique. Cela peut venir.

M. le Président:

Pour l'instant restons-en là.

M. le Président: (002)

Mesdames et Messieurs, bonjour. Vous avez l'avantage je pense par rapport à moi. M. Pöhl qui doit nous quitter vers 16 heures. Quels sont ceux qui doivent quitter avant 18 heures? Une sorte de définition au sens large du terme de l'union monétaire, que nous rendrons la question de la monnaie unique plus conditionnelle. Je souhaiterais quand même que nous disions un mot des deux autres points importants qui figurent dans ce ..., indépendamment des remarques que vous aurez à faire. One monetary, one exchange rate policy, the two major points in this chapter.

M. Boyer: (280)

Pour être bref, sur les deux dernières lignes de la page 9 je suis de l'avis de M. Thygesen. Une remarque de rédaction d'abord, étant donné que c'est l'usage de faire des commentaires. Je pense qu'on risque de donner une impression que la Communauté se referme sur elle-même, ce qui n'est pas je pense, va créer des problèmes. La Communauté va se refermer sur elle-même et va être moins sensible à des chocs financiers externes - c'est une question de wording. C'est le changement de relations avec l'extérieur qui n'est pas le fait d'être plus fermé. L'autre question sur les avantages et les inconvénients, vous le disiez M. le Président, il faudrait la mettre au début; je pense que oui mais après la définition de l'Union monétaire, conséquences pour la politique monétaire, etc. et ensuite avantages et inconvénients. Or, pour les avantages et les inconvénients, je crois que l'on pourrait simplement revoir la littérature, il y a une littérature présente sur les avantages et les inconvénients dans le rapport de M. Gros et Mr. Thygesen, par exemple, on revoit en longueur avantages et inconvénients. Je pense que, pour rappeler rapidement, il y a une réduction des incertitudes comme avantage, réduction des coûts de transaction, des taux d'intérêt probablement plus bas dans chacun des pays qu'avec des risques de change, c'est-à-dire que l'on peut maintenir les taux d'intérêt réels plus bas avec une élimination des risques de changes. Ensuite, et c'est là qu'on retombe sur le marché unique, on élimine les dévaluations compétitives qui sont précondition pour accepter les règles de jeu du marché unique. S'il y a des ???(309) pour des dévaluations compétitives, il est impossible de faire marcher le single act et finalement il y a un rejet de plus en plus général des modèles inflationnistes de dévaluation. Nous avons tous accepté que le modèle inflationniste de dévaluation est un modèle qu'on peut rejeter; et c'est un avantage aussi de cette discipline.

Pour les désavantages, il y a un problème, je ne sais pas s'il faut l'évoquer ou non pour ne pas compliquer les choses, peut-être qu'il ne faut pas l'évoquer: le problème de la symétrie. C'est un problème sérieux, le système à l'heure actuelle n'est pas très équilibré, mais enfin je ne veux pas insister sur ce point-là. Et ensuite, le drawback principal c'est celui qui est évoqué ici: on se prive d'un élément d'équilibre, qui sont les taux de change. C'est toujours une difficulté. Vous verrez cela après la définition: avantages et inconvénients.

M. Lamfalussy: (492)

Je peux peut-être expliquer ce qu'on veut dire, je ne sais pas, demandez à nos rapporteurs, mais ma lecture est la suivante: dans une union monétaire, entre les régions, peuvent surgir des différences, des différences d'évolution pour un certain nombre de raisons, structurelles, démographiques, etc. Quand vous avez des statistiques de balances des paiements suivies régulièrement, quand vous a fortiori deux monnaies différentes, quand vous avez des possibilités de fluctuation, ces différences de base se répercutent de façon visible et dans les statistiques et dans les cours de change et constituent des indicateurs très rapides d'un déséquilibre naissant. Quand au contraire vous avez une situation où en tout cas il y a une seule monnaie, où les balances des paiements sont peut-être calculées, ou devinées plus ou moins ex post avec un an ou deux ans de retard, eh bien vous n'avez comme indicateur de déséquilibre que le chômage ou le déclin graduel d'une région qui sont des indicateurs beaucoup moins sensibles que les indicateurs que l'on retrouve dans les cours de change. C'est uniquement cela, un problème d'avertissement, de visibilité.

M. de Larosière: (534)

Ce que l'on peut dire c'est que la contrainte immédiate du change disparaît ou s'atténue. Mais il faut aussi que nous approfondissions la question statistique. Je doute, contrairement à M. Boyer, qu'on puisse faire un enregistrement statistique de toutes les transactions et passages aux frontières parce qu'à ce moment-là vous perdez beaucoup. Vous êtes en train d'essayer de supprimer les enregistrements de TVA à la frontières, si vous les rétablissez statistiquement, où est l'avantage. A partir de ce moment-là, ils referont tous les contrôles qu'ils font actuellement. Nous avons le problème en Belgique, depuis quinze ans on se bat entre Flamands et Wallons pour savoir quelle est la balance des paiements entre les deux; eh bien je vous garantis qu'on ne le sait toujours pas tout à fait. Le gouverneur de la Banque Nationale de Belgique le sait peut-être, non? Non, non plus? Avec une marge d'incertitude tellement grande que ce n'est pas très utile. Comme entre la Belgique et le Luxembourg. Plus encore. Qu'en est-il des Etats-Unis? La polémique entre les deux déficits des Etats-Unis est une polémique qui peut se poser à l'égard d'un pays de la Communauté. Vous avez un déficit budgétaire, à quel point influence-t-il les déficits extérieurs, quels sont les rapports entre le taux d'épargne, le taux d'investissement, le déficit fiscal? Pour concilier la politique économique d'un pays de la Communauté, il faudra parler du déficit extérieur et du déficit public et on ne peut pas tellement les séparer puisque c'est une épargne négative du déficit qui influence l'autre. Je ne pense pas qu'on puisse éliminer la discussion sur les balances des paiements. Nous allons approfondir cela.

M. le Président: (647)

Nous pouvons passer à l'union économique, sujet de toutes nos préoccupations. Le mouvement général des questions posées est le suivant: la pleine réalisation du marché unique, suppression des barrières, établissement d'un minimum d'harmonisation, application d'une politique européenne de concurrence. Deuxièmement, on ne peut plus utiliser les changements de parités pour ajuster les économies et à partir de là on en arrive à ce qui doit absolument être approfondi cet après-midi: other economic measures. Et c'est là où il faut discuter, tout d'abord de la coordination des politiques budgétaires. C'est un problème théorique bien connu, avec quelles contraintes, quelle cohérence entre les guidelines budgétaires et les guidelines monétaires, le système de transferts financiers, là nous ne sommes pas allés très loin pour l'instant. J'ai dit tout à l'heure ce que représentait le paquet adopté par la Communauté, mais est-il suffisant? Et puis il n'y a pas seulement les transferts financiers mais la manière de les utiliser et enfin les auteurs du rapport ont pensé que, peut-être sans préciser suffisamment ce qu'ils entendaient par là, il faudrait "an european fiscal framework". Ce que je traduis moi personnellement par le fait que les grandes structures des prélèvements obligatoires ne pourront différer lorsque nous arriverons à une union économique, différer considérablement. Si l'on prend l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les entreprises, les impôts sur la consommation, les impôts sur le capital, les taxes sur les salaires, il serait difficile de faire une union économique me semble-t-il si les proportions variaient considérablement d'un pays à l'autre comme c'est le cas actuellement. D'où l'idée que les autorités communautaires s'efforcent d'avoir un cadre général, non pas une unification mais un cadre général à l'intérieur duquel jouerait le budget communautaire comme élément d'incitation ou de contrainte. Voilà ce qui a dans cette partie, qui est

largement insuffisant pour répondre aux arguments que vous avez indiqués au début de la discussion, à savoir que l'union économique devait être décrite d'une manière aussi précise que l'union monétaire. Et comme a dit M. Thygesen, nous avons derrière nous des années de travail sur l'union monétaire, de rapports d'experts, de théoriciens et autres, sur l'union économique nous avons peu de choses, sauf le rappel de certaines expériences historiques, l'union douanière, Zollverein et autres, mais qui ne sont pas suffisantes et qui ne correspondent pas à la nature de la construction européenne et notamment aux objectifs déjà fixés par l'acte unique et qui représentent une situation tout à fait nouvelle par rapport aux précédents historiques. C'est cela notre difficulté.

M. Boyer: (755)

Je pense qu'on ne peut pas poser le problème de l'union économique en passant revue à tous les aspects de la politique économique d'un pays ou d'un groupe de pays, parce qu'on s'y perdrait. C'est-à-dire probablement la façon la plus pratique de poser la question est de dire quels sont les instruments à employer au niveau communautaire et quels sont les instruments que vont pouvoir employer les pays eux-mêmes. De la part des pays eux-mêmes, avec la discipline des taux de change beaucoup plus fixe, je pense que les éléments qui vont rester aux pays individuels vont être des instruments tout à fait classiques de politique de l'offre, c'est-à-dire ils vont devoir flexibiliser leur marché pour essayer une meilleure assignation, ils devraient pouvoir organiser leurs dépenses et leur fiscalité dans certaines limites fixées par la liberté de mouvements de facteurs et de produits pour inciter à l'épargne, l'investissement, etc. Est-ce que vous avez la possibilité pour chaque pays dans cette perspective d'avoir une politique nationale d'aménagement du territoire? Evidemment,

c'est très important d'avoir une politique nationale d'aménagement du territoire, mais notre problème n'est pas tellement de dire ou, on peut toujours rappeler les éléments classiques et l'union classique du développement pour chaque pays, mais enfin ce sont de choses que les pays vont avoir à faire et ce n'est pas tellement je pense la question du rapport. Et que peut-on faire au niveau communautaire étant donné qu'on se priver d'un élément de rééquilibrage que sont les taux de change? Que va-t-on pouvoir faire au niveau communautaire pour éliminer les différences ou pour réduire les différences entre divers pays? On élimine la politique monétaire, il reste une politique fiscale ou les contraintes vont venir, données par les aspects monétaires. Je pense qu'il est très difficile que le système de banque centrale puisse se priver de dire: "le maximum du déficit que chaque pays peut accepter est celui-ci et le mode de financement est celui-ci". Là je pense qu'il va falloir, pour des raisons purement monétaires, pour maintenir les taux de change fixes, etc., il va falloir fixer des limites au déficit et à son mode de financement. A l'intérieur de cela, il doit y avoir des harmonisations, quoique je pense que là la position britannique, qui dit que faisons cela non pas tellement par un compromis initial mais laissons les choses voir comment elles fonctionnent sauf pour des éléments comme l'harmonisation des impôts sur les rendements du capital etc. qui sont plus évidents. Pour le reste, laissons le processus lui-même ????(793). Mais enfin, il y a les éléments de politique budgétaire qui vont être fortement contraints par la discipline des taux de change et il va falloir que les pays s'adaptent à un déficit et à un mode de financement. Et ensuite, que reste-t-il pour la Communauté? Il reste la politique régionale et l'accomplissement du paquet 1992 sur l'élimination des mouvements de facteur, personnes et capitaux, c'est-à-dire qu'on accepte que cela va être fait mais cela ne sera pas

tellement facile, mais enfin là on peut faciliter les mouvements, c'est déjà acquis. Que reste-t-il? Il ne reste que la politique régionale. C'est là toute la politique économique finalement qu'on peut discuter et quelle peut-être la politique régionale de la Communauté et je pense que nous n'en avons pas discuté parce qu'il nous faut des rapports, nous avons un premier rapport du gouverneur Doyle, vous avez demandé des rapports additionnels parce que c'est un sujet extrêmement difficile. Comment, puisque les fonds vont être assez limités, étant donné la répugnance croissante des pays à payer des impôts? Et n'en parlons pas si ces impôts vont aller chez le voisin au lieu de chez soi. Il va falloir trouver certaines idées sur comment employer un volume de fonds restreint pour stimuler vraiment la croissance. Mais je pense qu'il n'y a pas beaucoup plus à dire parce qu'il y a la politique monétaire, on s'en prive, il y a la politique budgétaire et elle est fortement contrainte, et il ne reste plus que la politique régionale et là il faudra donner des idées mais il n'y a pas beaucoup plus à parler de politique économique.

M. de Larosière: (1010)

Quelques idées me viennent à l'issue de ce très intéressant échange de vues. Première idée, c'est que, indépendamment des problèmes structurels, l'union économique et monétaire ne doit pas être l'objet d'abus, c'est-à-dire qu'il ne faut pas s'imaginer que tel ou tel pays peut tirer avantage de l'union économique et monétaire d'une manière indue en pratiquant un peu, en tirant sur les autres, en pratiquant une politique de déficit budgétaire débridée pour apporter des avantages à ces concitoyens qui seraient en fait dissipés dans l'unicité de la monnaie, des taux d'intérêt et des taux de change. A mon avis, le grand rempart contre cela c'est des guidelines en matière de politique budgétaire. Et puis vous avez

une deuxième série de problèmes qui sont les problèmes structurels. Et là il faut expliquer que si on enlève le taux de change à des pays qui sont en structure difficile, qui ont une moindre productivité, si on leur enlève la liberté des taux de change, on leur crée des problèmes additionnels. Il faut expliquer pourquoi on leur crée des problèmes additionnels. Ce n'est pas très facile et il faut ensuite ensuite expliquer que ceci doit être paré par une politique structurelle longue, aussi peut-être par des mesures plus longues de transition.

M. le Président: (1032)

Je crois que c'est une bonne clarification et cela rejoint ce qu'a dit M. Meyer, c'est-à-dire que nous devons, comme l'a dit le Président Pöhl tout à l'heure, à propos de la troisième partie, nous devons être plus clairs et plus forts et moins techniques dans le rapport, mettre en avant les idées force. Dans le fond, le principe de subsidiarité, le fait que l'union monétaire ne doit pas profiter aux plus laxistes, donc il faut des règles. Et troisièmement, il y a quand même des pays qui ont des faiblesses structurelles, le grand marché en lui-même accroît ce risque de déséquilibre, il faut le compenser par des politiques adéquates. Ce sont les trois idées autour desquelles on pourrait organiser le...

M. le Président: (1090)

Pour l'instant et sous réserve d'une discussion plus approfondie en ce qui concerne la politique régionale, pour parler vite, c'est-à-dire tout ce qui peut du point de vue communautaire et en addition aux efforts nationaux améliorer l'environnement de l'activité et la structure de l'offre. Si donc nous aurons cette discussion, sans doute la fois prochaine ou en février. Nous retenons comme idée-clé pour essayer de simplifier, ça c'est votre

recommandation générale, ce squelette est trop technique, il faut que les idées force apparaissent plus clairement et dans un autre ordre. Pour ce chapitre qu'est l'union économique, il y aurait en grandes idées: premièrement, il n'est plus possible pour certains pays de s'adapter par le taux de change. Par conséquent, il faut fournir à tous les pays des contraintes pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi aux dépens des autres et, d'autre part, leur fournir les moyens d'améliorer la productivité globale de leur espace économique. Ce serait cela la trame qui courrait au long de cette partie. Bien entendu, nous apporterons des précisions pour une aussi grande portée que l'union monétaire, après avoir réfléchi davantage sur les instruments de politique régionale et autres. Il reste quand même que les rédacteurs ont proposé d'autres questions comme par exemple la création d'un cadre fiscal européen. Et je crois que vous pouvez y réfléchir et nous en reparlerons. Je souhaiterais profiter de l'heure où le Président Pöhl est avec nous pour que nous parlions des aspects institutionnels et de l'opportunité du traité, à ce que l'on détermine cette partie à partir de la page 14.

M. le Président: (1675)

Supposons, on peut parler plus librement qu'en écrivant, supposons que nous ramenions la partie union économique aux questions qui ont été dégagées notamment par M. Boyer, c'est-à-dire le centre de décision économique fixe des contraintes budgétaires, met en oeuvre des politiques communes appuyées sur le budget communautaire et définit la polisie mix, ce qui déjà pose un problème avec l'autorité monétaire. Mais supposons qu'il fasse cela, la question qui se pose est la suivante: est-ce qu'un conseil des ministres des Finances qui se réunit huit fois par an est en mesure de mener à bien cette tâche compte tenu de la manière dont il travaille? Si tel n'est pas

le cas, ou bien il confie cette tâche sous son contrôle à la commission européenne, ou bien il crée une instance ad hoc sous sa responsabilité. Au surplus, quel que soit le système utilisé, il sera responsable devant le Parlement européen, même avec ses pouvoirs actuels. Le Parlement européen peut fait échec à la cohérence de l'action menée au titre de l'union économique, par exemple en n'acceptant pas le budget communautaire. Ou bien simplement parce que là il a un pouvoir de codécision. Donc voilà comment se présente la question. Bien franchement, moi je crois que le Conseil des ministres des Finances ne peut pas, compte tenu de ses méthodes de travail, ou alors il faudrait... A ce moment-là, on est amené à dépasser le cadre de notre exercice et à se poser une question plus fondamentale: si demain davantage de décisions sont prises au niveau communautaire, est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait un Conseil des ministres tous les quinze jours à Bruxelles pour arbitrer et prendre des décisions? Et si cette décision n'est pas prise, alors il faut renforcer les pouvoirs de la Commission européenne pour qu'elle puisse, sous le contrôle du Conseil des ministres, mener cette tâche. Voilà comment se présente, bien franchement, le problème. C'était très difficile à écrire mais il se présente comme cela. Alors, à un moment donné on déborde du cadre de notre exercice pour réfléchir sur le futur des institutions européennes au sens large du terme et je crois que la question demeure posé s'il est opportun pour nous d'ouvrir la boîte de Pandore et à ce moment-là d'avoir au Conseil européen une discussion comme j'en ai l'habitude où certains chefs d'Etat font de grandes perspectives institutionnelles, où d'autres s'énervent devant cela. Mais la question se pose de cette manière. On peut être plus précis, on peut y réfléchir, là encore quelques réunions.

M. Boyer: (1704)

M. le Président, je crois que nous pouvons cerner un peu mieux ces difficultés que vous venez d'énoncer. Il faut examiner de plus près quelles sont les décisions qui doivent être prises. A mon avis, annuellement, quelle est la limite des déficits budgétaires que chaque pays peut se permettre pour la conduite de la politique monétaire, quel le mode de financement qu'on peut concevoir et il y a le problème des transferts des ressources pour la politique régionale. Or, les limites des déficits budgétaires vont se déduire des considérations de politique monétaire et il se peut parfaitement que des recommandations viennent du système de banque centrale. Les limites sont celles-ci: pour le contrôle de la masse monétaire globale etc., pour le maintien des taux de change, les banques centrales vont pratiquement définir les limites permmissibles des déficits budgétaires et de leur mode de financement. Donc, je ne vois pas qu'il faille un organe se réunissant tous les mois pour parler des déficits qu'il faut se permettre etc., mais pratiquement cela va être déterminé par la politique monétaire de la Communauté. C'est beaucoup plus compliqué que cela dans la mesure où si on parle uniquement de transferts financiers, le solde des transferts dont peut bénéficier un pays qui est en-dessous de la moyenne, en-dessous du PIB per capita, ce pays reçoit des transferts non seulement au titre de la politique régionale mais des autres politiques communes et aussi de la politique agricole commune et on a des pourcentages qui peuvent atteindre en solde net 3, 4 ou 5% du PIB, donc il y a quand même un problème constitutionnel dans la mesure où le Parlement européen codécide le budget de la Communauté. D'autre part, même si cela se résume à des choses aussi simples que vous et moi avons dit, il n'empêche qu'il faut améliorer et renforcer la procédure dite de convergence parce qu'elle ne fonctionne pas bien. La procédure de convergence c'est la Grand Messe si je puis m'exprimer ainsi, la Grand Messe sans la fois ça ne sert à rien. Donc

il y a quand même à réfléchir sur tout cela. Il y a le problème des déficits budgétaires compatibles avec la politique monétaire et il y a le problème du budget de la Communauté dont une partie va produire des transferts de politique régionale ou autres et des prêts des banques centrales qui sont dans la première partie. Probablement, l'accroissement du budget de la Communauté et la complication croissante du budget de la Communauté va exiger quelque chose de plus permanent comme l'élaboration du budget de la Communauté et la mise en oeuvre des politiques.

M. le Président: (1821)

Je pose une question: souhaitez-vous qu'on essaie de mettre par écrit, sous une forme problématique, un peu moins vague qu'ici, ce que j'ai dit, de façon à essayer de préciser un peu? Le centre for economic policy decisions deviendrait un centre for the coordination of economic policies.

M. de Larosière: (1890)

Je crois qu'il faut bien expliquer dans le rapport pourquoi il est essentiel d'avoir sous une forme ou sous une autre un centre de prise de décisions politiques et économiques au niveau de la Communauté. Il faut expliquer aux chefs d'Etat que si on ne le fait pas et qu'on fait une banque centrale unique, c'est en fait la banque centrale qui va avoir à arbitrer entre croissance nominale et croissance en termes réels par la politique de régulation de la monnaie. Et elle va avoir de ce fait un rôle beaucoup trop grand, qui ne sera pas accepté politiquement, quelle que soit l'"accountability" que l'on inclura dans le texte parce que ce sera quand même un organe assez loin des parlements, des pouvoirs politiques et ce sera beaucoup plus difficile que dans un pays déterminé. Il faut donc qu'il y ait un centre d'élaboration des grands axes de la politique

macro-économique globale de la Communauté. Il faut donc qu'il y ait un centre qui se pose la question: quel est le taux de croissance que nous voulons obtenir et quel est le type de stabilité monétaire que nous voulons obtenir, et quelle est la politique budgétaire qui, compte tenu de ce que nous savons être la tendance de la politique centrale communautaire, qui s'adapte à cela. Il faut dire aux chefs d'Etat qu'il faut qu'ils fassent quelque chose. Cela peut être le Conseil des ministres. Si le Conseil des ministres était vraiment un organe exécutif, normalement ce serait lui qui devrait le faire. Cela peut être une émanation du Conseil des ministres. Mais moi je ne partirai pas d'emblée sur la création d'un centre parce que c'est un petit peu provocateur. Il faut le faire à la manière socratique. Il faut dire, pour les raisons que j'ai émises, il faut qu'il y ait prise en charge de cette responsabilité. Normalement ce devrait être le Conseil des ministres. Est-ce que le Conseil des ministres est bien outillé? Cela est à voir. Moi je le verrais plutôt comme cela.

M le Président: (1911) D'un point de vue pédagogique, quand on dit à un chef de gouvernement dans l'union économique et monétaire il y aura un centre de décision économique, il est rassuré. S'il sait qu'il n'y a pas qu'un de centre de décision, ... surtout si on renforce l'indépendance de cela. Et ensuite, de manière socratique, comme vous le dites, on explique ce qu'il y a derrière cette formule. Autrement dit, il y a deux aspects pédagogiques. Le premier c'est de montrer qu'il y a un équilibre, surtout pour les pays qui vont avoir à reconsidérer leurs relations avec leurs banques centrales. C'est très important pour ces pays de savoir que tout ne passe pas dans le domaine monétaire. Et deuxièmement, on peut relativiser cela, le rendre moins effrayant, moins supranational, si je puis dire, en expliquant ce qu'il est.

M. de Larosière (1920): Et moi je n'excluerai pas de dire dans le raisonnement que le Conseil des ministres est la première chose à laquelle on pense. Parce que les ministres vont lire ce rapport et c'est seulement si le Conseil des ministres n'est pas adapté à cette tâche qu'on pourra imaginer des formules ...

M le Président: Et vous verrez d'ailleurs que dans la troisième partie on va tout à fait dans un autre sens puisque le premier pas qui est proposé sur le côté union économique c'est de revoir la décision sur la convergence pour passer d'une formule absolument inefficace, purement formelle, à une formule qui puisse déjà exercer une certaine influence sur les politiques monétaires.

???? (1925): M. le Président ... l'idée que vous aviez de changer le nom me semble une idée à considérer car un centre de décision de politique économique c'est un peu trop fort, un centre de coordination des politiques budgétaires, c'est plus acceptable.

M. le Président: (1834) Si nous passions à la page 19 où se pose une question très importante. Très importante d'abord parce que l'ambiance politique est ce que vous savez. Certains hommes éminents ont proposé que dès le début du processus le traité soit élaboré et ratifié. ??? Ils estiment que l'engagement vers l'union économique et monétaire doit être non seulement indiqué par une déclaration du Conseil européen, mais ratifié tout de suite dans un traité, quitte à ce qu'ils travaillent des années et des années, qu'ils passent par plusieurs étapes pour les réaliser. Voilà l'ambiance politique générale. Puis il y a les discussions que nous avons déjà eues, où certains d'entre vous ont dit: "s'il faut à chaque étape

changer le traité de la Communauté et les législations nationales, on n'en finira pas". Les parlements nationaux seront encombrés et agacés. Pour des raisons pratiques, également, il faut un traité, ce qui fait que si nous sommes d'accord pour avoir un traité, la question est de savoir s'il le faut tout de suite ou s'il le faut à un certain moment du processus. Si on choisit la deuxième option, cela veut dire que les premières étapes ne comportent aucun changement dans la législation communautaire et cela est acceptable s'il s'agit de modifier la décision de 1964 sur le Comité des Gouverneurs dans le sens où le proposait le Président Pöhl, la décision sur la convergence de 1974, mais dès qu'on va plus loin, qu'on prend par exemple la proposition de M. de Larosière je ne suis pas sûr qu'on puisse le faire par un simple accord intergouvernemental ou un accord entre les banques centrales. Mais la question générale se pose. Peut-être ne faudra-t-il pas la mettre à cet endroit du rapport, la reporter ultérieurement. Mais j'aimerais bien avoir votre premier sentiment sur ce point.

M. Godeaux (1950): Ceci appartient normalement à la troisième partie du rapport.

M. le Président: Enfin la question peut se poser. Vous vous rappelez que plusieurs d'entre vous avaient énoncé qu'à chaque étape il faille modifier le traité de Rome, amender les législations nationales.

M. Godeaux: On ne peut pas amender constamment le traité et, d'autre part, il me semble que, pour ma part, ce qu'il faudrait c'est un traité cadre, comme on l'indique dans les scénarios de la partie 3.

M. le Président (2033): je vous propose dans les vingt minutes, pour que ça soit claire, de vous donner la parole, de dire que de toute manière ce squelette sera revu pour les mêmes raisons que vous avez indiquées pour la partie 2, il faut dégager les idées principales. Le scénario A est peut-être trop détaillé. Mais j'aimerais maintenant que vous nous expliquiez, puisqu'il a été mal traduit la dedans, le scénario B.

XXXX (2037): pour bien réfléchir, le scénario 1 est fondé la proposition du Président Pöhl, c'est-à-dire, nous changeons la décision de 1964 sans pour autant avoir à toucher ni au Traité de Rome, ni aux législations nationales. Nous ajoutons deux paragraphes à la décision de 1964 qui donne au Comité des Gouverneurs la possibilité de faire des recommandations au Ministre des Finances, aux banques centrales et en ce qui concerne la partie économique, nous changeons la procédure de convergence pour la rendre plus efficace. Tout cela peut être fait, j'en suis sûr, sans changer le Traité de Rome, et ensuite se déroule un deuxième pas où il faut changer le Traité de Rome dans le schéma qui est là. Cela, c'est ce que j'appelle le scénario A. Il y a le scénario B, que.....vous l'a précisé et peut être exposé par contraste avec le scénario A, quoi que ça serait utile pour nous.

M. de Larosière (2047): mon scénario n'est dans aucune des rubriques, M. Hoffmeyer, il ne se trouve pas dans votre page, parce que dans idée, on pose le principe d'une modification du Traité et on commence la rédaction, enfin la négociation et la rédaction. C'est un nouveau dès le départ et le premier pas dans le Traité, il faudrait un scénario numéro 6 pour le décrire, le premier pas dans le Traité, c'est mon empire. Alors, c'est une bonification et il faudrait écrire scénario 6 - embryon, comme premier d'un

Traité qu'on commence tout de suite à négocier. Cela, c'est la mise au point qu'on voulait faire. Cela dit, mon premier pas, qu'il soit lié à un changement dans le Traité ou qu'il se fasse hors changement de Traité.

M. le Président: vous venez de dire que c'est dans le Traité.

M. de Larosière: oui, dans mon esprit à moi.

M. le Président: mais, il pourrait se faire également?

M. de Larosière: il faut voir avec les juristes si mon scénario comporte une mise en commun des réserves partielles et des interventions et tout ce que j'ai mis dedans, peut se faire sans inchangelement du Traité. Je n'en sais rien, je ne suis pas juriste.

M. le Président: dans un changement du Traité, j'en suis sûr, j'ai étudié cela, mais sans inchangelement des législations nationales....

M. de Larosière (2060): non, non, il faut un changement des législations nationales. Bon, alors, si vous permettez, puisque vous m'avez posé la question, je vais vous dire comment cela marcherait. On créerait un fonds d'intervention, de réserve qui aurait pour objet d'intervenir sur des monnaies de caisse, grâce à un, une partie, peut-être 10%, 5% des réserves des pays membres, le fonds gèrerait les devises qui seraient mises en cours et il interviendrait sur le marché des changes dans les conditions de la concertation entre banques centrales aujourd'hui. Je ne cherche pas du tout à lui faire bouleverser la politique monétaire des pays membres et je peux même dire que, dans un premier temps, si il devait y avoir un

conflit entre différentes banques centrales sur une intervention, le fonds s'effacerait et n'interviendrait pas. Il interviendrait lorsque tout le monde est d'accord. Ce fonds développerait un département d'analyse monétaire et analyserait les politiques monétaires, les agrégats, ce qui permettrait de faciliter, du moins je l'espère, cette cellule permettrait de faciliter la mise au point communautaire d'une problématique, taux de change et croissance interne de la monnaie au niveau de la Communauté dans son ensemble. A mon avis, on pourrait aller plus loin dans la préparation de la coordination des politiques monétaires si on avait cette cellule d'analyse monétaire que si on se borne à échanger les informations entre banques centrales sont évidemment dominées par leurs propres objectifs de politique monétaire. Puis, je décris dans papier comment pourrait se passer la structure de cette petite cellule, on pourrait avoir un Comité de direction qui comprendrait les gouverneurs de chaque banque centrale participante et puis un Comité exécutif qui serait sélectionné alors par les gouverneurs sur une base de compétence qui serait très petit et qui s'occuperait de la gestion des deux départements publics. C'est assez modeste. Je l'avais conçu comme un premier pas incorporé dans le Traité, même si ça n'a pas la dignité d'une modification du Traité, mais je trouvais que c'était pas mal, sur le plan politique, de commencer à dire nous lançons le travail du Traité, le rédigeons et le ratifions le plus vite possible, et puis le premier pas que l'on ferait serait déjà décrit avec un certain détail dans le Traité, les autres étant un petit peu plus vagues au fur et à mesure que leur exécution s'exécuterait dans le temps. Voilà, j'ai donc écrit un texte très court qui remplacerait la page 31 et qui reflète cette vue des choses.

M. le Président: (2089)

Pour être tout à fait clair, vous avez dit en passant: banques centrales participantes, cela veut dire pour parler franc que des chaises resteraient vides.

M. de Larosière: (2090)

Oui, je l'avais dit la première fois mais je le répète ici, dans mon esprit ce serait ouvert à tout le monde, ce serait logique que ceux qui y participent et à la fois participent au système de marges étroites du Système monétaire européen et, d'autre part, aient accepté de mettre en commun une partie de leurs réserves.

M. le Président: (2093)

Donc ce Fonds monétaire aurait une partie de compétence déléguée par les banques centrales et une partie des instruments des banques centrales réintégrée d'une manière cohérente dans la politique d'ensemble des banques centrales.

M. de Larosière: (2090)

Et j'ajoute que c'est quelque chose qui n'est pas, comme je le disais dans ma note, un élément dynamique qui nous poussera vers les extrêmes de la construction européenne, on peut parfaitement s'en tenir là si on ne veut pas aller plus loin. De même qu'on n'a pas mis en pool toutes les réserves des pays membres au sein du FMI parce qu'on avait dit qu'on versait le quart de sa quote-part en or, on n'a jamais été au-delà et moi je prétends que ceci peut parfaitement rester un embryon modeste et ne va pas nécessairement se développer en une espèce de banque centrale unique et donc je réponds à l'argument du caractère irréversible. Ce n'est pas le doigt dans l'engrenage, c'est une coordination qui me paraît raisonnable.

Je crois qu'il faut quand même voir un peu l'aspect politique de tout cela, même si nous ne sommes pas des politiciens. Il y a un grand espoir qui a été créé, les chefs d'Etat à Hannovre ont quand même approuvé d'une certaine manière l'effort en matière de monétaire.